



## BILAN PROTOCOLE SECURITE VAUCLUSE

Date : 02 12 2014

Organisateur : Préfecture de Vaucluse

Lieu : Préfecture de Vaucluse - Avignon

### Compte rendu

#### Présents :

[REDACTED] (référént sureté gendarmerie)  
[REDACTED] gendarmerie)  
[REDACTED] (référént sureté DDSP)  
[REDACTED] (directeur départemental de la sécurité publique du Vaucluse)  
[REDACTED] (Procureur de la République de Carpentras)  
[REDACTED] (Directeur de Cabinet)  
[REDACTED] (Chef de bureau du cabinet)  
[REDACTED] (Bureau du cabinet)  
[REDACTED] (ARS)  
[REDACTED] (Ordre des Médecins)  
Ordre des sages-femmes  
Ordre des masseurs-kinésithérapeutes

#### Bilan des agressions 2014

##### Médecins

Cf. PJ

22 agressions soit x100 par rapport à 2013.

Grosse augmentation du nombre des déclarations.

8 cas ont conduit à des plaintes dont 5 agressions.

A partir de cette année, l'hôpital s'associe de manière systématique aux plaintes des urgentistes.

Il est demandé au procureur de transmettre au conseil de l'ordre le suivi judiciaire des plaintes de manière systématique. Cela ne sera fait que sur demande écrite du CDO.

##### Police

Le chiffre des agressions et des vols sont en baisse globalement sur 2014.

Selon ces chiffres, il ressort qu'Avignon et Orange sont les lieux d'exercice les plus à risque.

Aucune plainte sur Cavaillon et Carpentras.

En ce moment, il est à noter, qu'en Rhône Alpes un certain nombre de cliniques et d'établissements hospitaliers sont purement et simplement pillés de leur matériel (scanner IRM échographe...).

Il y a beaucoup d'échanges avec l'ordre des médecins avec l'organisation de réunions d'échanges et d'informations mais aussi des visites sur site afin de conseiller les médecins sur les éléments à mettre en place dans leurs cabinets pour assurer au maximum la sécurité.

Le Vaucluse est le département de la région PACA où il y a le plus de délivrance de substituts à la drogue et à l'alcool ce qui explique le peu de vols et d'agressions afin d'obtenir ces produits.

Il est à noter que l'alcool est souvent impliqué dans les phénomènes d'agression des médecins.



L'ordre national des médecins a mis en place une fiche type afin d'inciter le professionnel à signaler tout problème.

Le procureur signale que même si le professionnel ne porte pas plainte il peut y avoir un suivi de ses services selon l'item de la tranquillité publique.

Certains cabinets médicaux ont la possibilité de voir leur numéro de téléphone enregistré par la gendarmerie et la police et donc d'être prioritaires en cas d'appel au centre des appels d'urgence.

Il est à noter que la police et la gendarmerie nous demandent de communiquer largement auprès des confrères afin de faire connaître l'existence de ce protocole.

**Il faut insister auprès des confrères dès la connaissance d'une 1<sup>ère</sup> menace afin que celle-ci soit déclarée et que l'on puisse considérer les suivantes comme du harcèlement.**

CDOMK

Exposition des différents cas d'agressions et suivis de ces derniers.

CDOSE

RAS si ce n'est une augmentation de l'agressivité des patients en milieu hospitalier.

Aucune plainte.



Gardes/Comptes-Rendus/CR MMG Apt 20.11.12

## CONSEIL DE L'ORDRE DES MEDECINS DE VAUCLUSE

1898, Route de Morières - R.N.100 84000 AVIGNON

### Bilan insécurité 2014

ooo O ooo

22 agressions (pour 12 en 2013) les signalements ont doublé en un an.

17 hommes (70 pour cent) pour 6 femmes.

16 zone police (70 pour cent), 6 zone gendarmerie.

6 cambriolages,

13 agressions verbales (65 pour cent des agressions),

3 agressions physiques (15 pour cent), 1 libéral (avec autolyse du patient) 2 urgentistes.

17 libéraux dont un en MMG de Cavaillon et un régulateur C15,

4 urgentistes,

1 secrétaire.

8 agressions ont donné lieu à une plainte (soit 36 pour cent) dont 3 pour vol et 5 pour agression.

Sur les 5 plaintes : 3 urgentistes et 2 libéraux.

Le conseil de l'ordre n'a pas eu à se porter partie civile.

L'hôpital s'est associé à la plainte pour les urgentistes.

Principe d'un courrier envoyé aux patients pour les agressions du samu centre 15.

#### Conclusion :

**Augmentation des signalements, notamment pour agressions verbales traduisant une augmentation des incivilités, notamment en zone police.**

**Sous déclaration des urgentistes.**

**Intégration des médecins régulateurs 15.**

**Prise en compte du personnel paramédical.**

**Peu d'agressions physiques et pas d'agression grave.**

**Problème du suivi des plaintes.**